



SERVICES PUBLICS

Il est l'heure d'augmenter les salaires !

VAUD . Le personnel de la santé exige une revalorisation salariale immédiate. S'il n'est pas entendu, il arrêtera le travail le 5 décembre. Le 19 novembre, une assemblée générale décidera du lancement de la grève.
EN PAGES 2 ET 4

Accueil arc-en-ciel

3 POINT FORT – Depuis janvier 2018, la loi helvétique permet qu'un enfant ait deux parents légaux du même sexe. Comment œuvrer à un service public inclusif et respectueux de ces familles encore mal connues ?

Contre vents et marées

5 FRIBOURG – Lâchée par les directions de la FEDE et de la FAFE, la mobilisation du 7 novembre contre les baisses de rentes a réuni un millier de personnes. Le Conseil d'Etat s'apprête à transmettre son projet au Parlement.

Une crise de l'Europe

6/7 CONTRE-FEUX – L'anthropologue Alain Morice revient sur l'année 2015, qui a marqué un tournant dans la militarisation des politiques migratoires. Pour le chercheur, un changement de paradigme s'impose.

Le souffle du 14 juin

10 LE SSP – Les vents de la grève des femmes et des mobilisations pour le climat ont soufflé sur le 48^e Congrès national du SSP. Les 8 et 9 novembre, il a réuni 400 militant-e-s à Saint-Gall. Les débats ont été animés.



L'image d'Eric Roset

Le 7 novembre à Fribourg, 1000 salarié-e-s descendent dans la rue pour dénoncer les baisses de rentes

Malgré un contexte difficile, la fonction publique s'est mobilisée en nombre, une fois de plus, pour exiger une amélioration du projet de réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF).

Éditorial

Prêt-e-s à faire grève pour nos salaires!

Au cours des dix années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la convention collective de la santé parapublique vaudoise, la grille salariale a stagné.

Le personnel du secteur, soutenu par les syndicats, se mobilise depuis plusieurs mois pour de meilleurs salaires. Le 5 novembre a constitué le point d'orgue de cette mobilisation. Des milliers de personnes se sont mises en mouvement sur leurs lieux de travail; en fin de journée, plusieurs centaines d'entre elles ont manifesté devant le Grand Conseil.

L'objectif était de faire passer un double message: d'une part, rappeler la nécessité d'augmenter les salaires de l'ensemble du secteur (soins, médico-technique, hôtelier-intendance-technique, administratif, social et hébergement) aux faïtières patronales (Héviva, Federems, Avasad et FHV), dont certaines voulaient diviser le personnel en n'octroyant des hausses qu'à

quelques fonctions; d'autre part, appuyer auprès des député-e-s l'augmentation du financement accordé par le canton au secteur parapublic. Dans ce but, des délégations du personnel venues de tout le canton ont convergé à Lausanne, dans un rassemblement animé et déterminé.

Si les collègues du CHUV et de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC) se sont battu-e-s à juste titre pour de meilleurs salaires dans un secteur largement sous-payé (*lire en page 4*), il est désormais évident que l'ensemble du secteur doit être mieux rémunéré. Un salaire minimum de 3748 francs bruts pour un emploi à 100% est intolérable. Dans un secteur majoritairement féminin où les temps partiels sont la règle, de telles rémunérations ne permettent pas de vivre. Une pancarte a d'ailleurs fait

sensation lors du rassemblement: «Infirmière à 80%, salaire net 3827 francs», proclamait-elle. En parallèle, la pénibilité du travail dans le secteur ne fait qu'augmenter. Comme le dénonçait un autre calicot: «L'argent est passé avant l'humanité, nous sommes à bout».

Dénoncé depuis longtemps par notre syndicat, le système de financement doit changer. La santé n'est pas une marchandise. Elle doit redevenir un véritable service public. Montrant la détermination du personnel

à obtenir une reconnaissance de leur travail, plus de 8000 personnes se sont mobilisées sur leurs lieux de travail le 5 novembre. Elles ont porté l'autocollant de la mobilisation «Mêmes patient-e-s = même travail = même salaire» et organisé des piquets syndicaux, appuyés par

le SSP, dans la plupart des hôpitaux du canton.

Le but de cette journée était surtout de récolter, auprès des collègues, des signatures favorables au préavis de grève. Ce dernier a été voté pour le 5 décembre prochain.

À un mois de la grève, plus d'un millier de personnes l'ont déjà signé.

C'est le moment ou jamais de montrer notre détermination à améliorer les conditions de travail dans la santé. Le personnel est soudé et déterminé. Un accord ne sera signé qu'à condition d'obtenir des augmentations pour l'ensemble des fonctions de base de la CCT!

Mardi 19 novembre (18h, Maison du Peuple, Lausanne), une assemblée générale du personnel fera le point sur les négociations. C'est elle qui décidera du lancement de la grève.

Venez nombreux/-euses! ■

VANESSA MONNEY .
SECRETARIE SSP . REGION
VAUD

**C'EST LE MOMENT
OU JAMAIS**

Depuis janvier 2018, la loi helvétique permet qu'un enfant ait deux parents légaux du même sexe. Comment œuvrer à un service public inclusif et respectueux de ces familles encore mal connues?

Au défi de l'arc-en-ciel

GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Le 9 mai dernier, une demi-journée de réflexion a réuni une centaine de professionnel-le-s vaudois-e-s de la périnatalité, de l'accueil pré, para et extra-scolaire, de l'école ainsi que de l'éducation sexuelle. Objectif: les sensibiliser à l'accueil des familles arc-en-ciel. Questions à Catherine Fussinger, coprésidente de l'association Familles arc-en-ciel, à l'origine de cette initiative réalisée en collaboration avec des partenaires du public et du parapublic.

Pourquoi une telle initiative?

Catherine Fussinger – Des cas de discriminations tel celui évoqué récemment dans les médias – un couple de pères gay dont les jumeaux se sont vu refuser l'accès à une garderie privée du canton d'Argovie – demeurent rares, heureusement.

Toutefois, à toutes les étapes de leur trajectoire parentale, les familles arc-en-ciel sont confrontées à des professionnel-le-s qui semblent découvrir leur existence. Souvent déstabilisé-e-s, ces professionnel-le-s peuvent alors se montrer inadéquat-e-s, voire avoir des paroles ou des attitudes blessantes.

Aujourd'hui encore, les questions LGBT ne sont pas incluses dans les formations, initiales ou continues. Les représentant-e-s de la fonction publique risquent ainsi de laisser leurs pratiques s'organiser à partir de valeurs personnelles. Cela peut laisser la place à de belles choses, mais ouvre aussi la porte à tous les dérapages. Un travail de sensibilisation s'avère donc indispensable. De plus, il est essentiel de recourir au collectif si on veut éviter à chaque famille de devoir assurer le poids de la formation continue des professionnel-le-s. Du côté de ces dernières/-ers, une telle sensibilisation permet d'interagir avec les familles arc-en-ciel en restant dans une zone de confort.

Quels sont les retours des familles?

Dans l'ensemble, elles se sentent plutôt bien accueillies. Néanmoins, devoir à chaque fois s'expliquer, se justifier, constitue une charge pour les parents comme pour les enfants des familles arc-en-ciel. Et, outre un certain nombre d'expériences problématiques, le fait de ne jamais savoir à quoi s'attendre est une source de stress.

Quelles mesures favorisent un accueil inclusif?

Pour les familles arc-en-ciel, l'enjeu principal est d'être reconnues telles qu'elles

sont et comme des familles de plein droit. Elles souhaitent faire «partie du tableau», cesser d'être invisibilisées, sans pour autant se trouver sous «les feux de la rampe».

Pour les professionnel-le-s qui travaillent avec des enfants en collectivité – garderies, écoles – la crainte des réactions des parents des autres enfants peut les conduire à ne «pas trop en faire». Or, tout ce qu'ils et elles ne font pas se voit reporté sur l'enfant qui, du coup, se trouve seul devant les questions et propos plus ou moins pénibles de ses camarades. Assurer un accueil inclusif implique une posture active des adultes référent-e-s.

Quels sont les outils à disposition pour favoriser un accueil inclusif?

Réalisée à l'attention des professionnel-le-s, la brochure d'information «Familles arc-en-ciel» constitue une bonne entrée en matière, (disponible sur notre site www.regenbogenfamilien.ch/fr/medien/publikationen ou à commander gratuitement vaud@famillesarcenciel.ch). On y trouve notamment des pistes d'action concrètes pour les enseignant-e-s.

Notre association propose aussi une mallette pédagogique pour les enseignant-e-s du cycle primaire I et II.

La demi-journée de sensibilisation du 9 mai a permis à des professionnel-le-s de réfléchir à leurs pratiques à partir de récits émanant des familles arc-en-ciel et, sur cette base, de proposer des mesures favorisant un accueil inclusif. Toutes les discussions ont été filmées et seront bientôt disponibles en ligne.

Enfin, il ne faut pas oublier que des parents de familles arc-en-ciel travaillent dans les services publics! La brochure sur la diversité au travail éditée par la Fédération genevoise des associations LGBT traite explicitement de cette question (<https://federationlgbt-geneve.ch/2019/11/07/nouvelle-version-de-notre-guide-travailler-la-diversite>). Elle constitue une précieuse ressource!

On doit aussi saluer la décision des RH du canton de Genève d'accorder à un couple de pères l'équivalent d'un congé adoption de cinq mois, pour que le père enseignant puisse s'occuper de leurs deux jumeaux. Cette décision de principe assure aux autres couples de pères de la fonction publique genevoise un traitement identique à l'avenir.

Malheureusement, de telles dispositions sont inexistantes pour l'heure dans d'autres cantons romands. ■

Sur le terrain

AU JOUR LE JOUR

Quatre exemples pour illustrer le vécu des familles arc-en-ciel.

À la maternité. Un couple de femmes vient d'avoir un enfant. La maman a des difficultés lors de l'allaitement. Quand la jeune soignante qui s'occupe d'elle comprend qu'elle est en couple avec une femme, elle fait comme si sa compagne n'existait pas et ne touche plus sa poitrine. Lors de son retour à domicile, la maman est proche de la mastite. Pour le couple, l'homophobie de la soignante a eu pour conséquence une mauvaise prise en charge.

Chez la pédiatre. Avant la naissance de leur enfant, conçu dans le cadre d'une gestation pour autrui à l'étranger, un couple de pères prend contact avec un cabinet de pédiatres. Bien que la pédiatre qui les reçoit n'ait aucune expérience préalable avec une famille arc-en-ciel, ils se sentent reçus comme n'importe quels futurs parents. La pédiatre va aussi les soutenir notamment dans la préparation du long voyage à faire avec leur nouveau-né pour revenir en Suisse.

À l'école en 3P. Lors de la soirée des parents, un couple de pères découvre le dessin réalisé par leur fille de 6 ans. Celle-ci s'est représentée en compagnie de ses deux papas et de leur chien. En tête de la page, leur fille a recopié l'intitulé figurant sur le tableau noir: «Pour maman et papa». Deux semaines plus tôt, les pères avaient rencontré l'enseignante pour lui faire part de leur situation familiale... L'incapacité de l'enseignante de tenir compte de cette information a suscité incompréhension, tristesse et colère au sein de la famille.

À l'école en 6P. En signant un travail écrit d'allemand de leur fils, deux mères découvrent que la stagiaire a inclus un exercice mettant en scène une famille arc-en-ciel: un texte présente Julia, qui vit avec ses deux papas et son frère, et parle plusieurs langues. Dans les questions se rapportant au texte, l'une demande s'il est vrai ou faux que Julia a un papa et une maman. Ici, l'enseignante a choisi d'intégrer les familles arc-en-ciel dans un exercice, tout en l'adaptant pour que l'élève concerné ne se sente pas sous les feux de la rampe. Beau travail! ■

Repérages

D'ÉNORMES LACUNES À COMBLER

Le terme de «familles arc-en-ciel» désigne les familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbienne, gay, bisexuel-le, trans* ou queer.

Selon certaines estimations, jusqu'à 30 000 enfants grandiraient dans de tels foyers en Suisse. En ce qui concerne le développement des enfants des familles arc-en-ciel, les recherches internationales montrent qu'ils vont bien – l'élément déterminant étant la qualité du lien à l'enfant, et non la configuration familiale.

En comparaison européenne, la Suisse figure parmi les cancrs en matière de droits pour les couples de même sexe.

Depuis janvier 2018, suite à la révision du droit de l'adoption, un enfant peut avoir deux parents légaux de même sexe suite à une procédure d'adoption intrafamiliale, un dispositif jusqu'alors réservé aux seuls couples hétérosexuels mariés. Dès le moment où l'adoption devient effective, les deux parents de même sexe ont les mêmes droits et devoirs envers leurs enfants qu'un couple père/mère.

Dans le cadre du projet de loi sur le mariage civil pour toutes et tous, en discussion au Parlement, les familles arc-en-ciel revendiquent un droit complet à la parentalité. Cela implique l'accès à l'adoption extra-familiale, interdite aujourd'hui aux couples de même sexe, et, pour les couples de femmes, la possibilité de recourir en Suisse au don de sperme, accompagnée du droit à la double filiation avec les deux mamans dès la naissance. ■





Pourquoi de tels écarts?

Les écarts entre les salaires versés au CHUV et ceux du secteur sanitaire parapublic sont importants: plusieurs centaines de francs par mois, avec des variantes selon les fonctions. Éclairage.

DAVID GYGAX . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD
VANESSA MONNEY . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

La question revient sans cesse sur les lieux de travail mobilisés cet automne: pourquoi de tels écarts? Qu'est-ce qui les explique? Le Conseil d'Etat vaudois serait-il, naturellement ou politiquement, plus sensible aux conditions de travail des salarié-e-s de la santé que les employeurs de la FHV ou ceux des EMS? Le CHUV constituerait-il une «aristocratie infirmière», par analogie avec les anciennes aristocraties ouvrières, du fait des salaires plus élevés qui y sont versés? Quelques explications. L'Etat, dont le CHUV fait partie, applique depuis décembre 2008 une grille salariale qui comprend 18 niveaux de salaires et exige 26 ans pour passer du salaire plancher au salaire plafond de chaque classe. C'est aussi en 2008 qu'est signée pour la première fois la convention collective de travail dans le secteur sanitaire parapublic.

LA GRÈVE POUR GAGNER PLUS. En 2007 et 2008, les négociations pour appliquer ce nouveau système salarial à l'Etat sont en cours. Selon le projet du Conseil d'Etat, les infirmières (et les fonctions assimilées tels les physiothérapeutes, les techniciens/-nes en radiologie médicale, psychologues, etc.) du CHUV sont placées au niveau 8 de la future grille salariale. Pour le personnel concerné et pour le SSP, c'est beaucoup trop bas. Aux côtés des centaines d'infirmières mobilisées au CHUV, notre syndicat s'engage dans une

grève qui touche toute l'institution: le 31 janvier 2008, des milliers de grévistes paralysent l'établissement et l'ensemble de l'Etat. Plus de 20 000 personnes manifestent dans les rues de Lausanne. Lors de la séance de négociations qui suit, le Conseil d'Etat revoit son projet et s'engage à faire passer les infirmières et les fonctions assimilées en classe 9 après trois ans (un an aujourd'hui). C'est une concession importante, arrachée par la grève. Si le personnel avait accepté sans broncher le projet du Conseil d'Etat, le salaire des infirmières serait aujourd'hui, à peu de choses près, le même que celui versé dans la santé parapublique¹.

FONCTIONS EN LUTTE. Lors du passage à Decfo-Sysrem en décembre 2008, les aides-soignantes sont colloquées en classes 3 et 4. En 2012, inquiètes de l'avenir qui leur est réservé au CHUV, les aides-soignantes s'organisent avec le SSP. Des assemblées générales, nombreuses et suivies, finissent par voter un préavis de grève, exigeant une revalorisation salariale. Des négociations avec le chef du Département de la santé aboutissent à un accord: la classe 4 est obtenue pour toutes et tous et la 5 est ouverte aux aides-soignantes selon des critères faciles à atteindre – ce qui se traduit par une augmentation de salaire importante. Dans la foulée, le personnel administratif se mobilise et conteste sa classification initiale: il obtient la possibilité de passer à la classe supérieure à l'ancienneté. Des

centaines de secrétaires et gestionnaires de dossier du CHUV gagnent une classe grâce à l'accord signé par le personnel, soutenu par le SSP et le chef du Département. Enfin, un an plus tard, après des semaines de mobilisation, une assemblée générale massive des Assistantes en soins et en santé communautaire (ASSC) du CHUV vote également un préavis de grève: les salariées sont insatisfaites du résultat des négociations pour leurs salaires et veulent l'ouverture de la classe 6 pour leur fonction. Les négociations reprennent et la classe 6 est obtenue dans l'accord, signé peu après par notre syndicat, mandaté par les ASSC.

AUGMENTER LES SALAIRES DE LA CCT! Les salaires dans la CCT parapublique n'ont pas bougé depuis son entrée en vigueur, en 2008. La même année, la nouvelle grille salariale de l'Etat entrait en vigueur au CHUV. Globalement, les salaires proposés dans la CCT et dans la nouvelle grille salariale étaient alors proches. Ce sont les luttes et les mobilisations des salarié-e-s qui les ont fait bouger au CHUV. La mobilisation massive du personnel de la santé parapublique cet automne doit également permettre d'augmenter les revenus. C'est le moment ou jamais! En route vers la grève le 5 décembre pour défendre nos droits! ■

¹ Voir le tableau comparatif sur notre site: <https://vaud.ssp-vpod.ch>

Repérages

LA MOBILISATION PAIE

Les écarts salariaux entre le personnel du CHUV (soumis à la grille salariale de l'Etat de Vaud) et celui de la santé parapublique (couvert par la CCT san) sont importants.

En 2019, une aide aux soins employée au CHUV touche entre 4123 francs et 6187 francs par mois; tandis que dans le parapublic, le revenu d'une aide aux soins varie entre 3896 et 5491 francs.

Au CHUV, une infirmière touche de 5282 francs à 8269 francs mensuels; si elle est employée dans le parapublic, elle recevra de 5052 francs à 7434 francs. Les écarts sont aussi significatifs pour le personnel administratif: 4324 à 6187 francs au CHUV, 4012 à 6163 dans le sanitaire parapublic.

Au CHUV, des centaines de salarié-e-s travaillent dans la logistique hospitalière, les cuisines, le service d'hygiène et de restauration, le nettoyage ou l'entretien. Avec le soutien du SSP, ces collègues se sont mobilisé-e-s, dès 2017, pour obtenir des augmentations de salaires. Après un rassemblement dans le hall de l'hôpital pour dénoncer ces bas salaires et revendiquer une augmentation; après avoir lancé une pétition et interpellé publiquement, à de multiples reprises, le Conseil d'Etat, ces collègues ont enfin obtenu un résultat très positif: les salaires des classes 1, 2 et 3 seront fortement revalorisés au 1^{er} janvier 2020 (voir l'édition précédente de ce journal). Là aussi, ce sont la détermination du personnel et sa mobilisation qui ont permis d'améliorer nettement les salaires. ■

FRIBOURG . Lâchée par les directions de la FEDE et de la FAFE, la manifestation du 7 novembre contre les baisses de rentes a réuni un millier de personnes. Le Conseil d'Etat s'apprête à transmettre son projet au Parlement.

Le personnel reste mobilisé!

CATHERINE FRIEDLI
SECÉTAIRE SSP . RÉGION
FRIBOURG

Jeudi 7 novembre, plus d'un millier de salarié-e-s et affilié-e-s à la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg (CPPEF) ont bravé la pluie et le froid pour manifester et donner de la voix contre le projet de réforme de la caisse de pension présenté par le Conseil d'Etat. Après une année et demie de mobilisation relative à cette réforme, ce n'est pas une petite performance. Le personnel peut être fier de sa détermination, d'autant plus que le contexte était difficile.

DÉSISTEMENTS DE POIDS. Pour constituer un rapport de force face au Conseil d'Etat, le SSP - Région Fribourg a toujours privilégié l'unité d'action avec la Fédération des organisations du personnel de l'Etat (FEDE) et la Fédération des associations du personnel enseignant (FAFE), qui représente la plus grosse organisation au sein de la FEDE. Malheureusement, c'est finalement seul que le SSP a dû organiser la manifestation du 7 novembre: le comité de la FEDE a décidé de se rallier à la réforme présentée par le Conseil d'Etat;

et le 5 novembre, soit deux jours avant l'échéance, la FAFE, annonçait au SSP qu'elle retirait son soutien à la manifestation. Pourtant le mercredi 9 octobre, une assemblée générale de la FAFE avait rejeté à une large majorité (80 voix contre 10) la révision de la CPPEF proposée par le Conseil d'Etat, et appelé à la mobilisation le 7 novembre.

COMPENSATION AUX ABONNÉS ABSENTS. Pourquoi un tel revirement? La direction de la FAFE a justifié son lâchage de dernière minute par le fait qu'elle aurait obtenu une mesure de compensation, sous la forme d'une revalorisation salariale de 0,25% pour le personnel de l'Etat. Or il n'en est rien. Dans un courrier adressé à la FAFE, dont le SSP a reçu une copie, le Conseil d'Etat est très clair: «Les discussions étant terminées et la décision prise par le Conseil d'Etat, il n'est dès lors pas envisageable qu'il entre en matière sur la revendication d'augmenter le montant prévu pour les mesures transitoires et compensatoires à 500 millions de francs

au lieu des 380 millions de francs arrêtés dans le projet de loi ou de procéder à une revalorisation salariale additionnelle.» Il n'y aura donc pas d'augmentation salariale dans le cadre des discussions sur la CPPEF! Dans le même courrier, l'exécutif ajoute cependant que: «Concernant une nouvelle amélioration salariale, le Conseil d'Etat la réalisera indépendamment du projet de la CPPEF au moment qu'il jugera opportun.»

Bref. La FAFE se contente donc de... rien du tout, car le Conseil d'Etat n'indique ni le montant de l'augmentation salariale, ni sa date de réalisation. Il faudrait donc le croire sur parole... Comme en 2013, lorsqu'il promettait de rembourser les coupes salariales une fois que la situation financière de l'Etat se serait améliorée?

En acceptant la proposition du Conseil d'Etat, la FAFE a réalisé le souhait de ce dernier: diviser pour mieux régner. Il est certain qu'avec le soutien de la faïtière la manifestation du 7 novembre aurait été encore plus importante, changeant de manière significative notre rapport de force.

IMPORTANTES BAISSSES DE RENTES. Pour rappel, le projet du Conseil d'Etat induirait une élévation de l'âge de la retraite de quatre ans, des baisses de salaires importantes et des réductions de rentes conséquentes: jusqu'à -9.5% en cas de départ à la retraite à 64 ans et jusqu'à -22% à 60 ans. Soulignons que ces montants sont basés sur les prévisions du Conseil d'Etat. Or il est tout à fait possible que, dans la réalité, les pertes soient encore plus importantes (*lire en page 11*). Elles sont d'autant plus inacceptables que la publication du projet de budget 2020 de l'Etat de Fribourg a démontré, une fois de plus, l'excellente situation financière du canton. Malgré les pertes sèches dues à la réforme de l'imposition des entreprises, le budget clôturé avec un excédent de 400 000 francs.

APPEL LANCÉ À LA FEDE. La bataille n'est cependant pas terminée. Mercredi 13 novembre, après le délai de bouclage de ce journal, une assemblée générale extraordinaire de la Fede devait se prononcer sur le projet de révision de la CCPEF. À cette occasion, le SSP a lancé un appel à la faïtière, l'exhortant à refuser le projet de révision présenté par le Conseil d'Etat et à unir les forces des deux organisations pour l'améliorer.

Si la FEDE devait, effectivement, accepter le plan de l'exécutif sans chercher à l'améliorer et sans stimuler et appuyer la mobilisation du personnel, elle ferait la preuve définitive de son incapacité à défendre les intérêts du personnel de la fonction publique fribourgeoise. ■

Le trait de Vincent

LES JEUNES PLR VEULENT
UNE RETRAITE À 66 ANS
POUR TOUS



Agenda militant

MANIFESTATION POUR UNE VIE DIGNE

GENÈVE
Samedi 16 novembre, 15 h
Place de la Navigation

WORKERS FOR FUTURE

FRIBOURG
Dimanche 17 novembre, 16 h à 19 h
La Coutellerie, rue de la grand-Fontaine 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PARAPUBLIQUE

LAUSANNE
Mardi 19 novembre, 18 h à 20 h
Maison du Peuple, place Chaudron 5

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

LAUSANNE
Manifestation
Samedi 23 novembre, 15 h
Place de la Riponne

UNE ALTERNATIVE POUR L'AVS

DELEMONT
Réduire l'âge de la retraite, c'est utile et possible!
Conférence avec Sergio Rossi, professeur d'économie à l'Université de Fribourg
Jeudi 5 décembre, 18 h
Local des Verts jurassiens, rue de Fer 4

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES ASE

FRIBOURG
Invitation à toutes les ASE
Mardi 3 décembre, 19 h
Werkhof

MANIFESTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

GENÈVE
NON au projet Score, NON à la suppression des annuités!
Jeudi 5 décembre

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



Alain Morice, anthropologue et directeur de recherches émérite au CNRS, revient sur l'année 2015, qui a marqué un tournant dans la militarisation de la politique migratoire en Europe. Pour le chercheur, un changement de paradigme s'impose.

« Une crise de l'accueil, pas des réfugiés »

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

KEYSTONE . ERIC
ROSET . PHOTOS

Vous refusez de parler d'une « crise des réfugiés » en 2015. Pourquoi ?
Alain Morice – En 2015, nous n'avons pas assisté à une « crise des réfugiés » – une formule qui reporte la responsabilité du phénomène sur les personnes qui en sont victimes. Mais plutôt à une crise de l'accueil des réfugiés. Cette crise de l'accueil est une caractéristique structurelle de la politique migratoire menée par l'Union européenne (UE). Cette politique avance de crise en crise, en raison d'une double contradiction: les Etats-membres de l'UE sont incapables de se mettre d'accord sur une doctrine unique du droit d'asile; et ils sont incapables de prévoir chacun les besoins en main-d'œuvre étrangère sur son propre sol, ni d'en gérer ensemble les conséquences. Ces contradictions explosent au printemps 2015, lorsque l'UE est confrontée à un afflux de réfugiés fuyant la guerre en

Syrie, via la mer Egée et la Grèce; et que, en parallèle, une série de naufrages meurtriers ont lieu en Méditerranée centrale, près des côtes italiennes. Précisons que la nouveauté réside peut-être plus dans la perception de cette arrivée d'exilés, présentée comme incontrôlable, que par sa proportion elle-même – au total, 1,3 million de personnes ont gagné l'UE en 2015, à mettre en rapport avec une population supérieure à 500 millions d'habitants. Toujours est-il que, face à ces événements, le système s'est littéralement affolé.

Comment la machine s'est-elle emballée ?

Cette situation a déclenché une réaction de sauve-qui-peut, chaque pays prenant des mesures de son côté, sans se mettre d'accord. Une réaction renforcée par le fait que les pays au avant-postes, la Grèce et l'Italie, n'avaient pas les moyens

d'accueillir ces exilés sans une solidarité européenne. Tout cela a débouché sur une escalade dans la militarisation des politiques migratoires. Les gouvernements ont barricadé les Balkans en fermant les frontières pour bloquer les routes vers le Nord. On a assisté dans toute l'Europe au retour des frontières intérieures de l'Union, en dérogation aux accords de Schengen. En parallèle, les pays de l'UE vont renforcer l'externalisation de leur politique migratoire, demandant aux pays frontières de gérer au plus près ces venues. Cette approche débouchera sur l'accord signé en mars 2016 entre l'UE et la Turquie, autorisant le renvoi vers ce pays des personnes arrivées dans l'espace européen – moyennant un versement de trois milliards d'euros, renouvelables, au gouvernement turc. Ces mesures, ainsi que le quadrillage militaire de la mer Egée et l'opération Triton

menée par l'agence Frontex au sud de l'Italie, ont entraîné alors une forte diminution des arrivées en Europe. Pour les exilés, les conséquences ont été catastrophiques. Des dizaines de milliers d'entre eux ont été piégés par les fermetures de frontières, bloqués dans des camps sauvages – comme dans le village grec d'Idomeni, à la frontière gréco-macédonienne –, dans des conditions insupportables. Aujourd'hui, des millions d'entre eux sont retenus par la force ou renvoyés en Turquie, un pays dont le gouvernement bafoie les droits fondamentaux, qui n'a pas de structure d'asile ni de politique d'intégration des réfugiés. Encore une fois, ces évolutions ne marquent cependant pas une rupture dans la politique migratoire européenne. Elles sont plutôt le révélateur d'une crise profonde en Europe, bien antérieure à 2015.

En quoi 2015 est-il le prolongement d'une politique plus ancienne ?

Dès les années 1970, les pays européens ont décidé qu'ils allaient fermer les frontières à toute migration (de travail) permanente, et rendre très difficile les demandes d'asile. Cette politique s'est accompagnée d'une double contradiction. La première est la conséquence de l'incorporation de la politique d'asile à la politique migratoire européenne d'ensemble, entérinée en 1997 par le traité d'Amsterdam, supposé « communautariser » cette politique. Dès le début des années 1990, on avait commencé à tenter d'« harmoniser » les mesures limitant l'exercice du droit d'asile, par exemple en appliquant, dans la foulée du Traité de Maastricht, les notions de « demande manifestement infondée », de « pays [d'origine] sûr » ou de « fraude délibérée » à l'asile. Or l'asile est un droit fondamental des personnes, garanti notamment par la Convention de Genève de 1951, tandis que la politique d'immigration relève du droit régalien des Etats. L'assimilation de l'asile à la politique migratoire ne pouvait donc qu'entraîner des situations de conflits, dans lesquelles les droits fonda-

mentaux sont bafoués au nom des prérogatives des Etats. Après le traité d'Amsterdam, les réfugiés ont d'ailleurs été traités toujours plus souvent comme des « migrants déguisés », donc « illégaux ». Dans les îles grecques, de milliers de personnes y vivent les unes sur les autres, dans des conditions de clochardisation, sans possibilité d'en sortir. Soulignons que de tels camps ne sont pas une nouveauté. Au contraire, ils se répètent dans l'histoire de l'Europe. Pensons au camp de Rivesaltes, en France, où des milliers de personnes indésirables (Espagnols, Tsiganes, Juifs, Harkis) ont été internés durant, puis après la seconde Guerre Mondiale – et ce, jusqu'en 1977!

Existe-t-il cependant une politique européenne commune en matière de migration et d'asile ?

Les causes de la migration sont le fruit d'un mélange d'impasses économiques et climatiques, qui se conjuguent avec des déficits de démocratie ou de paix. Elles conduisent des populations vivant dans des régions dominées à affronter le danger de l'exil. Sur la base de la Convention de Genève de 1951, les Etats de l'UE font ensuite le tri entre « bons » et « mauvais » réfugiés, avec des pratiques très différentes. Cette distinction nie la complexité du monde réel. Elle alimente une suspicion permanente à l'égard des requérants d'asile, justifiant ainsi des restrictions continues. La notion, déjà évoquée, de « demande manifestement infondée » (l'équivalent de la Non-entrée en matière, NEM, en Suisse) permet de refuser une demande d'asile sans même l'examiner. Elle justifie les contrôles et expulsions depuis les aéroports ou le *push-back* de réfugiés vers la Libye et la Turquie – alors que la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 interdit tout renvoi sans examen de la situation individuelle. Quant aux « migrants économiques », dont elle continue à avoir besoin dans certains secteurs comme la construction, l'UE veut qu'elle reste une migration

Depuis 2015, les hotspots sont un pilier de la politique d'asile. Quelle est leur logique ?
Les hotspots créés en 2015 sont de véritables camps de concentration. Il ne s'agit évidemment pas de camps d'extermination, mais de camps dans lesquels les conditions horribles entraînent détresse physique et psychique, conflits internes et surmortalité – notamment par suicide des exilés.

Ces hotspots ont été mis sur pied en vue de sélectionner les « bons » des « mauvais » réfugiés. Prévus comme des centres de triage, ils sont devenus les lieux d'une attente éternelle. Dans les îles grecques, de milliers de personnes y vivent les unes sur les autres, dans des conditions de clochardisation, sans possibilité d'en sortir. Soulignons que de tels camps ne sont pas une nouveauté. Au contraire, ils se répètent dans l'histoire de l'Europe. Pensons au camp de Rivesaltes, en France, où des milliers de personnes indésirables (Espagnols, Tsiganes, Juifs, Harkis) ont été internés durant, puis après la seconde Guerre Mondiale – et ce, jusqu'en 1977!

Les hotspots ont pour objectif officiel de séparer les « vrais » des « faux » réfugiés, sous-entendu les migrants économiques. Que penser de cette distinction ?

La théorie de l'« appel d'air » est fallacieuse, car elle fait croire que c'est l'« appel » qui joue un rôle fondamental dans les migrations, alors que ce sont les persécutions et les conditions de vie des gens qui les forcent à la fuite. Cette théorie justifie des politiques toujours plus restrictives. Elle a aussi pour conséquence qu'on traite extrêmement mal les personnes qui passent à travers les mailles du filet. Par exemple, en France, les autorités laissent délibérément des milliers de requérants d'asile à la rue, pour éviter qu'ils restent sur son territoire. Le seul « appel d'air » réellement existant est celui qui est créé par les barrières mises à l'entrée des exilés. Ce climat restrictif peut en effet influencer la circulation des migrants au sein-même de l'Union européenne, lorsqu'un pays fait un signe d'ouverture – par exemple, lors des campagnes de régularisation menées par l'Espagne. Mais ce type de mouvement n'est que la conséquence des politiques rendant toujours plus difficiles les demandes d'asile, et interdisant toute circulation libre des migrants.

La seule alternative réaliste est de garantir à tous la liberté de circuler et de s'installer.

La seule alternative réaliste est de garantir à tous la liberté de circuler et de s'installer.

Quelles alternatives proposer ?
Aujourd'hui, les gouvernements européens appliquent des politiques ultralibérales qui entraînent une circulation anarchique des marchandises et des capitaux à travers le globe, alors que la circulation des hommes est toujours plus entravée. Or cette recette ne marche pas. Elle ne freine pas les migrations, mais les rend plus coûteuses et dangereuses, tout en permettant la surexploitation d'hommes, de femmes et d'enfants. Dans ce contexte, je pense que la seule alternative réaliste est de garantir à tous la liberté de circuler et de s'installer sur un sol étranger. Les droits des exilés seraient ainsi mieux respectés, et ils seraient moins exploités sur le marché du travail. De façon plus modeste, on pourrait commencer par appliquer le droit – notamment l'interdiction des refoulements prévue par les textes internationaux – afin de garantir l'application du droit de demander

une protection, qui est nié à un nombre croissant de personnes. Cela implique de démanteler tout le processus d'externalisation des frontières, repoussés toujours plus loin au cours des trente dernières années. Dans ce cadre, il n'y a cependant pas grand-chose à attendre des gouvernements actuels en Europe.

Un large mouvement se mobilise depuis des mois pour exiger la « justice climatique » à l'échelle du globe. Peut-il renforcer les collectifs œuvrant en solidarité avec les exilés ?
On voit une nouvelle générosité se développer du côté de milliers de militants pour le climat. C'est très positif. Cependant, nous devons rester vigilants. Certains gouvernements utilisent la question climatique pour attiser le nationalisme. Il faut donc peser dans la balance pour que les gens comprennent que le droit de demander refuge en raison des dérèglements climatiques doit devenir un droit fondamental. ■

Cours de formation SSP

Travail de nuit et travail irrégulier dans les secteurs de la santé et du social

Que dit la Loi sur le travail en matière de protection des salarié-e-s? Quelles revendications syndicales pour le personnel astreint aux horaires irréguliers, du soir et de nuit? Quelles sont les dispositions en vigueur dans les différentes réglementations cantonales (CCT, lois sur le personnel) de Suisse romande?

Mardi 26 novembre 2019, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenante: Beatriz Rosende, secrétaire centrale ssp
Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 15 novembre 2019.

REDUIRE L'ÂGE DE LA RETRAITE, UTILE ET POSSIBLE!

Sergio Rossi
Professeur ordinaire à l'Université de Fribourg, où il dirige la Chaire de macroéconomie et d'économie monétaire.

ssp jura

LES VERTS

CONFERENCE : ALTERNATIVE POUR L'AVS

Décembre, jeudi 05 à 18h

Au Local des Verts jurassiens, Rue de fer 4 à Delémont

Pour planifier votre avenir, n'oubliez pas notre

Agenda de poche SSP 2020

- comme «planning» pratique;
- avec son répertoire amovible pour les adresses;
- avec une assurance accidents, si vous le désirez.

✂-----Talon-réponse-----

Je commande un AGENDA DE POCHE 2020

avec assurance accidents (valable jusqu'à 70 ans révolus) Fr. 18,35 (TVA incluse)

sans assurance accidents Fr. 8,65 (TVA incluse)

Nom et prénom:

Adresse:

N° membre/Section:

A renvoyer à votre section ou à l'adresse suivante: Secrétariat central SSP, case postale 8279, 8036 Zurich. Commande par mail: patrizia.loggia@vpod-ssp.ch

Comité national du 18 octobre 2019

Lors de sa réunion, le Comité national a:

- approuvé le budget 2020 de la fédération et de ses institutions à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s du SSP et par conséquent de la ventilation des cotisations fédératives de 80% et 20% en faveur des comptes généraux de la fédération et du fonds de financement. Le budget prévoit, une fois encore, un déficit, qui se monte à 234 000 francs pour 2020;
- pris connaissance du plan financier pour les années 2021 et 2022, qui prévoit également des excédents de dépenses;
- pris note d'une évolution des effectifs du SSP, qui est globalement assez positive, tout en relevant au cours de la discussion les très grandes disparités entre les régions concernant cette question;
- accepté une proposition du SSP – Région Bâle demandant la poursuite du projet Respekt@VPOD (pour les migrantes pendulaires travaillant dans les ménages privés), pour deux années supplémentaires;
- prolongé le statut actuel de la section ONG en tant que section nationale (sans rattachement à une région et donc autonome) et élevé le groupe trafic aérien, rattaché jusqu'à présent au SSP – Région Genève, au même statut de section nationale;
- chargé le secrétariat central d'indiquer à la délégation financière du SSP – Région Genève des moyens permettant d'assainir la situation financière de la région. Dès 2021, la dette accumulée envers la fédération doit faire l'objet d'un plan d'amortissement;
- discuté le rapport «Femmes et hommes au sein du SSP» contenant des données statistiques et réfléchi à des moyens de concrétiser et d'appliquer les revendications formulées par la grève de femmes;
- fixé l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée des délégué-e-s du SSP du 7 novembre 2019 (le jour précédent la tenue du Congrès du SSP à Saint-Gall);
- abordé le plan de déroulement du Congrès du SSP des 8 et 9 novembre 2019;
- décidé de soutenir le référendum du Parti socialiste contre les déductions fiscales supplémentaires pour parents riches au niveau de l'impôt fédéral direct, en encartant une feuille de signatures dans les journaux fédératifs.

Stefan Giger, secrétaire général

AFRASE, Association fribourgeoise des ASE
Rue des Alpes 11,
1700 Fribourg
026 322 29 60
afrasefribourg@gmail.com
www.ssp-fribourg.ch

L'AFRASE, l'Association fribourgeoise des ASE se présente !

Invitation aux ASE
Mardi 3 décembre 2019,
à 19h00 au Werkhof
(Planche-Inférieure 14, 1700 Fribourg)

L'association professionnelle des Assistant.e.s socio-éducatifs/ves s'est créée en septembre 2019 pour défendre et organiser les ASE du canton de Fribourg.

Afin de célébrer la création de l'association, d'en présenter les buts et activités, nous invitons les ASE intéressé.e.s à une présentation de l'AFRASE le 3 décembre, 19h au Werkhof.

La présentation sera suivie d'un apéro convivial !

AFRASE Rue des Alpes 11, 1700 Fribourg 026 322 29 60
afrasefribourg@gmail.com www.ssp-fribourg.ch

NEUCHÂTEL JOURNÉE SYNDICALE DES ENSEIGNANT-E-S

SYNDICALISME ET GRÈVE DU CLIMAT AU CŒUR DES DÉBATS

La traditionnelle Journée syndicale des enseignant-e-s s'est déroulée le mercredi 6 novembre à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds. Après les informations syndicales, l'assemblée a accueilli deux représentantes du mouvement des jeunes pour le climat. Cora Antonioli, présidente du SSP-Enseignement Vaud et vice-présidente du SSP, et Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, ont abordé les enjeux du syndicalisme au XXI^e siècle. Leur discours engagé a (re) motivé nos membres à se mobiliser pour défendre leurs conditions de travail. L'assemblée a adopté quatre résolutions. La première, intitulée «Pour une évaluation des fonctions dans l'enseignement sans perdants», demande que ce processus, en cours, ne se fasse pas à coûts neutres et que les coûts engendrés soient à la charge de l'Etat. Elle revendique aussi qu'aucun-e enseignant-e ne subisse de baisse salariale dans le cadre de cette réévaluation et que la promesse – non encore tenue – du Conseil d'Etat à l'issue de la grève des enseignant-e-s, fin 2016, de réajuster les maxima de certaines catégories salariales soit effectuée de manière prioritaire. Les enseignant-e-s ont également accepté une résolution demandant des mesures urgentes pour améliorer la réforme du cycle 3, qui a instauré un enseignement à deux niveaux dans certaines disciplines.

Dans ce cadre, l'assemblée demande au Département de l'éducation et de la famille (DEF): de mettre à disposition des moyens supplémentaires pour soutenir les élèves en difficulté; d'étudier la mise en place d'une section générale ou d'un troisième niveau pour éviter un nivellement par le bas et un décrochage des élèves; de trouver urgemment des solutions pour améliorer l'enseignement dans les branches hétérogènes; et de diminuer la charge administrative importante et la pénibilité du travail des enseignant-e-s engendrée par la réforme. Une quatrième résolution adoptée demande que les recommandations édictées par le DEF concernant les devoirs à domicile ne deviennent pas des directives contraignantes. L'assemblée demande par ailleurs que des devoirs surveillés soient créés dans les différents cercles scolaires. *Last but not least*, les présent-e-s ont accepté à l'unanimité une résolution appelant le Congrès national du SSP à soutenir une journée d'actions et de grève pour la justice climatique et sociale le 15 mai 2020. L'objectif de cette mobilisation internationale est d'empêcher les lobbies économiques de bloquer les décisions nécessaires pour faire face à l'urgence climatique. ■

CLAUDE GRIMM . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

GENÈVE LA LONGUE BATAILLE DES ASP

TRANSPORT DES DÉTENU·S: LA FIN DU FEUILLETON?

La question de la ré-internalisation des tâches de convoyage et de transport des détenus aurait dû être réglée – après une longue bataille syndicale – par l'acceptation du projet de loi 11662 en février 2017 par le Grand Conseil. C'est bien mal connaître la mauvaise foi et les dérives du Conseil d'Etat genevois dans ce dossier. Questions à Sabine Furrer, secrétaire au SSP – Région Genève.

Le dossier de l'externalisation des tâches de convoyage et de transport des détenus aura connu beaucoup de rebondissements depuis 2015. Où en est le processus de ré-internalisation de ce service?

Sabine Furrer – Le conseiller d'Etat en charge de la sécurité de l'époque, le PLR Pierre Maudet, aura échoué dans sa tentative d'externaliser ces tâches essentielles de sécurité effectuées par des assistants de sécurité publique (ASP). Je ne vais pas revenir sur les multiples mensonges et manœuvres, qui n'ont pas manqué dans ce dossier*, la dernière en date étant le refus du Conseil d'Etat d'appliquer la loi pourtant adoptée en février 2017. Il aura fallu un ultime vote du Grand Conseil, le 18 octobre dernier, pour enfin pouvoir aller de l'avant.

Quand la ré-internalisation sera-t-elle effective?

L'entier des tâches de la Brigade de sécurité et des audiences (BSA) – anciennement Détachement de convoyage et

de surveillance (DCS) – devra être effectué exclusivement par des ASP d'ici au 1^{er} mars 2022.

Apparemment, rien n'a été anticipé, puisqu'aucun des 80 postes nécessaires à cela n'a encore été pourvu. Trente-cinq nouveaux postes devraient être budgétés pour 2020, le solde pour 2021. Il faut maintenant que des aspirants ASP soient formés: deux volées seraient prévues pour 2020 – l'une en avril, l'autre à l'automne.

À Genève, les luttes contre les externalisations se succèdent...

Les externalisations de pans du service public ou parapublic font partie des stratégies utilisées par les autorités politiques. L'objectif est de réaliser les économies qui permettent d'offrir des cadeaux fiscaux pour les riches et les grandes entreprises. Ses effets sont désastreux: du côté des salarié-e-s, la sous-traitance favorise le dumping salarial et social; du côté des usagers/-ères, elle entraîne une péjoration de la qualité des prestations.

Nous devons donc continuer pied à pied notre lutte contre les externalisations, dans tous les secteurs du service public. ■

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW

* Voir les communiqués de presse du SSP et les articles parus dans *Services Publics* sur notre site internet: <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/asp>

GENÈVE PASSAGE EN FORCE ÉVITÉ

VICTOIRE D'ÉTAPE CONTRE SCORE

Vendredi 8 novembre, le Conseil d'Etat genevois diffusait un message à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Il y annonçait qu'il présenterait aux associations de personnel, le 13 novembre, un protocole d'accord sur la nouvelle grille des salaires de la fonction publique et parapublique (Score). Cette présentation devait être suivie, dans la foulée, de séances d'information au personnel. Les syndicats disposeraient de deux mois et demi pour se prononcer sur ce projet, soit jusqu'au 31 janvier 2020. Le calendrier gouvernemental prévoyait ensuite une reprise des travaux au Grand Conseil au premier trimestre 2020, pour une mise en œuvre de la nouvelle grille salariale le 1^{er} juillet 2021.

Le SSP, le SIT et le Cartel intersyndical dénonçaient immédiatement une décision précipitée, les négociations sur le projet n'ayant même pas encore commencé et Score demeurant, à leurs yeux, un projet extrêmement opaque. Le Conseil d'Etat ayant indiqué seulement «une éventuelle prise en compte de l'avis des organisations représentatives du personnel», les syndicats critiquaient aussi son mépris à l'égard des associations représentant les salarié-e-s.

Le 5 novembre, une assemblée générale de la fonction publique se penchait sur la question. Dans une résolution, les sala-

rié-e-s présent-e-s revendiquaient la suppression de toutes les séances d'information prévues par l'Office du personnel de l'Etat et l'employeur pour les personnels de la fonction publique, ainsi que l'ouverture de négociations sur l'ensemble des textes proposés, ce dès le 13 novembre. En parallèle, la résolution donnait pour mandat au Cartel intersyndical de signifier au Conseil d'Etat le mécontentement de la fonction publique face à la nouvelle échelle de traitement prévue par SCORE. Elle annonçait aussi la tenue d'une mobilisation le 5 décembre.

Sous pression, le Conseil d'Etat décidait de reculer. Mercredi 6 novembre, dans un mail envoyé à toutes et tous les employé-e-s, il annonçait qu'il reportait sa présentation de la nouvelle grille salariale. «Nous pouvons nous permettre de prendre encore trois ou quatre mois, sachant que ce projet a un lourd historique derrière lui. Il faut aujourd'hui se donner toutes les chances d'obtenir un soutien le plus large possible» indiquait Nathalie Fontanet, ministre des Finances.

Les syndicats dénoncent depuis plusieurs mois SCORE comme étant un projet opaque, qui tend à augmenter les salaires en haut de l'échelle, tout en abaissant les bas revenus. Affaire à suivre. ■

SERVICES PUBLICS

FINANCES CANTONALES LES CONSÉQUENCES DE LA RFFA

GROSSES FORTUNES, PEU D'INVESTISSEMENTS

La haute conjoncture économique des dernières années s'est fait sentir dans les caisses cantonales.

En 2018, les recettes fiscales des cantons ont augmenté globalement de 3,6% par rapport à 2017, soit nettement plus que la croissance de la création de valeur. Pour 2020, la majorité des cantons continue de tableur sur une croissance des recettes fiscales, bien que cette dernière s'annonce nettement plus faible.

Ce ralentissement s'explique en partie par des perspectives économiques un peu moins roses.

Il est aussi un signe avant-coureur de la mise en œuvre de la réforme fiscale RFFA dans les cantons – dans la plupart d'entre eux, les premières révisions des lois fiscales cantonales entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, sept cantons s'attendent à une baisse des recettes fiscales, malgré une économie en croissance. À Bâle-Ville, la baisse devrait être de près de 5%. C'était pourtant l'un des cantons auxquels la réforme nationale était censée permettre une mise en œuvre sans incidence sur les revenus.

En 2020, les excédents budgétaires structurels (le résultat du compte financier corrigé des fluctuations de la conjoncture et des fluctuations exceptionnelles) devraient diminuer dans 15 cantons sur 26. Logiquement, cette situation devrait

entraîner une augmentation des dépenses d'investissements. En effet, d'une part, de nombreux secteurs ont besoin d'investissements importants (en particulier la formation et les soins de longue durée); d'autre part, le contexte persistant de taux d'intérêt bas ou négatifs ainsi que le ralentissement de l'économie appellent une politique active d'investissements. Pourtant, c'est tout le contraire qui se passe: selon les budgets présentés, les dépenses d'investissements devraient diminuer dans 12 cantons sur 26 en 2020. La détérioration des résultats structurels du compte financier ne s'explique donc pas par une politique active d'investissements, mais découle souvent des mises en œuvre cantonales de la RFFA.

Cette évolution est préoccupante: la transformation des systèmes cantonaux d'imposition des entreprises ne devrait pas être dévoyée dans le but de raviver la concurrence fiscale intercantonale.

Pourtant, l'argent est là. Selon nos calculs, la fortune nette consolidée des cantons (la fortune moins les dettes brutes) se montait à près de 32 milliards de francs en 2017. Ce montant a encore augmenté de 10% entre 2017 et 2018, pour atteindre près de 35 milliards de francs! ■

RETO WYSS . SECRÉTAIRE CENTRAL USS

Les vents de la grève des femmes et des mobilisations pour le climat ont soufflé sur le 48^e Congrès national du SSP. Les 8 et 9 novembre, ce dernier a réuni 400 militant-e-s à Saint-Gall.

Continuer sur l'élan du 14 juin

SERVICES PUBLICS
ERIC ROSET . PHOTO

La gigantesque mobilisation féministe du 14 juin dernier a marqué le débat sur le rapport d'activités du SSP, le vendredi matin. Elle a aussi plané sur les discussions qui ont précédé l'adoption du texte d'orientation 1 – «Le SSP fort sur les lieux de travail – offensif dans les mobilisations».

DU 14 JUIN AU 8 MARS. «Nous avons réussi à imposer la grève comme un moyen de lutte collective et légitime. Il s'agit de l'arme la plus efficace des travailleurs» ont souligné en introduction Maria Pedrosa et Catherine Friedli, secrétaires syndicales au sein des régions Vaud et Fribourg. Plusieurs militant-e-s ont souligné les luttes et grèves victorieuses menées dans certains cantons – Genève, Fribourg et Vaud notamment. Autant d'exemples qui démontrent la possibilité de construire un syndicat combatif, ancré sur les lieux de travail. En contrepoint, certaines interventions ont rappelé les difficultés, dans de nombreuses régions, à affronter les attaques contre le service public – et à organiser, dans cet objectif, de réels arrêts de travail. L'assemblée a décidé de poursuivre sur l'élan du 14 juin et adopté la résolution de la Commission fédérative des femmes, qui appelle à une nouvelle mobilisation féministe le 8 mars 2020.

DROITS SYNDICAUX. Ces discussions ont aussi été l'occasion de souligner l'importance de la défense du droit de grève. Indispensable aux luttes syndicales, ce dernier subit de constantes attaques en Suisse, malgré sa protection obligatoire stipulée dans la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail. Le SSP a d'ailleurs fait recours à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, à la suite du licenciement des

grévistes à l'Hôpital de la Providence, à Neuchâtel. Une bataille qui continue.

LE POIDS DU STRESS. Vendredi après-midi, l'accent s'est déplacé sur la profonde dégradation des conditions de travail à l'œuvre dans les services publics. Les interventions sur la question ont été renforcées par les résultats du sondage réalisé par le SSP auprès de ses membres, dont le verdict est clair: «Une majorité des personnes sondées sont trop épuisées après une journée de travail normale pour exercer une quelconque activité»¹. Parmi les causes du phénomène, les logiques d'externalisation figurent au premier plan. La lutte contre la sous-traitance – ou pour la ré-internalisation de secteurs déjà sous-traités – sera donc un objectif prioritaire des prochaines années, comme le souligne le deuxième texte d'orientation voté par les congressistes.

OBJECTIF 15 MAI 2020. «Avec la grève des femmes, la lutte des jeunes pour le climat a contribué de manière décisive à changer le climat politique dans le pays» avait souligné la présidente du SSP, Katharina Prelicz-Huber, dans son message d'ouverture du Congrès. Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse, a ensuite souligné le rôle stratégique du développement des services publics pour répondre au défi climatique.

Faisant écho à ces propos, trois jeunes militant-e-s du mouvement grève pour le climat ont monté-e-s à la tribune le jour suivant. Objectif: solliciter l'appui du SSP à la grève nationale pour le climat qu'ils préparent, le 15 mai prochain. «La crise climatique se combine avec une crise sociale et menace des centaines de millions de personnes. Ensemble avec les syndicats, nous pouvons imposer les changements nécessaires pour



sauver le monde et le libérer de l'exploitation» ont-ils rappelé, salués par une *standing ovation*. Dans la foulée, le Congrès a largement accepté une résolution dans laquelle le SSP appelle ses membres – et les fédérations de l'USS – à une journée d'actions et de grève pour la justice climatique et sociale, le 15 mai 2020.

NON À AVS 21. Dès 2020, l'avenir des retraites sera de nouveau au cœur des débats politiques et syndicaux (*lire en page 11*). Déposées par les régions Genève et Vaud, deux résolutions appelaient à rejeter le projet AVS 21 et à lancer le référendum contre toute réforme incluant une élévation de l'âge de la retraite. «Les mesures de compensation auront pour unique fonction de nous faire avaler une telle hausse» a rappelé Hélène Pauchon, militante vaudoise. Les deux résolutions ont été acceptées à une large majorité.

INTERNATIONALISME. Peu avant sa clôture, le Congrès a pris une teinte internationaliste en condamnant la dérive autoritaire, antisyndicale et guerrière du gouvernement turc de Recep Tardyy Erdogan. Le texte, adopté à la suite d'une intervention déterminée de Lami Özgen, président du syndicat des services publics en Turquie et réfugié politique en Suisse, demande notamment au gouvernement helvétique de suspendre l'accord de libre-échange avec la Turquie.

Le Congrès a aussi réélu pour quatre années de plus, à l'unanimité, Katharina Prelicz-Huber au poste de présidente du SSP et Stefan Giger à celui de secrétaire général. ■

¹ Nous reviendrons sur les résultats de cette enquête dans notre prochaine édition.

Sur le vif

LE SSP REFUSE L'ACCORD-CADRE

Discutées le samedi 9 au matin, les «thèses sur l'Europe» proposées aux congressistes ont fait l'objet d'un débat animé.

En introduction, Stefan Giger, secrétaire général du SSP, a rappelé l'importance des accords bilatéraux et le danger que représente l'initiative dite «de limitation» lancée par l'UDC. «La Suisse appartient à l'Europe, a plaidé Stefan Giger. Pour réguler cette relation, la définition d'un accord cadre est donc nécessaire. Cet accord doit être différent de celui proposé jusqu'à présent, qui affaiblit les mesures d'accompagnement.»

Ce sont les thèses appelant au «développement de la voie bilatérale» et concluant à la «nécessité» d'un accord-cadre qui ont concentré les critiques. «Le dumping salarial et le démantèlement du service public sont au cœur du projet européen» a dénoncé Graziano Pestoni, militant de la région Tessin. «On ne peut pas donner de chèque en blanc à un accord-cadre s'il n'y a pas de mesures sérieuses de contrôle des salaires» a ajouté Julien Eggenberger, président du SSP – Région Vaud. Sa proposition de supprimer les passages incriminés a été suivie par une majorité des délégué-e-s. Lors du vote final, c'est l'ensemble du texte qui a été renvoyé à l'expéditeur.

Afin de clarifier leur position, les participant-e-s au congrès ont ensuite décidé de diffuser un communiqué de presse. Le SSP y rappelle qu'il refuse l'initiative de résiliation de l'UDC, appuie la voie bilatérale, rejette l'actuel accord-cadre et refuse tout compromis en matière de protection des salaires, ainsi que toute attaque contre les services publics. ■

DIRECT DU DROIT par Christian Dandrès

AVOCAT

LETTE AUX COLLÈGUES FRIBOURGEOIS-E-S

Jeudi dernier s'est déroulée à Fribourg une manifestation pour la sauvegarde des retraites. Le poids du Conseil d'Etat a pesé sur cette mobilisation, qui a malgré tout réuni près de 1000 personnes.

Aujourd'hui, la droite redouble d'efforts pour affaiblir encore un deuxième pilier déjà mauvais au regard du système AVS (répartition). Au lieu d'une retraite sûre, chacun-e sera tributaire, encore plus qu'aujourd'hui, des risques sur les marchés boursiers. Les capitaux de prévoyance (886 milliards de francs en 2017) sont un marché juteux pour les banques, les assurances et les intermédiaires financiers. La droite qui les représente a voulu augmenter encore la capitalisation, à rebours du bon sens à une époque où les rendements financiers sont faibles. Bref retour sur la contre-réforme fédérale de 2010.

En pleine crise des *subprimes*, le Parlement fédéral a adopté la contre-réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) qui limite drastiquement la possibilité pour les caisses de retraites des collectivités publiques de fonctionner selon le système de l'AVS (répartition), en les obligeant à se capitaliser à 80% sur 40 ans. La proposition initiale du conseiller national Serge Beck (PLR) – une capitalisation à 100% sur 10 ans – aurait contraint les collectivités à verser près de 50 milliards de francs, les ruinant au passage.

Cette contre-réforme, adoptée en 2010, n'a dès lors cessé de déployer ses effets. Berne et Genève, notamment, ont dû passer deux fois à la caisse. C'est dans ce contexte que s'ancre la bataille sur la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF).

À Genève, les agent-e-s du service public ont fait alliance avec les locataires. La loi, acceptée en votation populaire en mai 2019, permettra de sauvegarder les rentes en créant du logement. L'apport de capitalisation imposé par le droit fédéral se fera notamment par la cession de terrains disponibles à la construction. Le système de primauté des prestations a pu être maintenu.

Sur le fondement de cette expérience, voici quelques pistes de réflexions pour les salarié-e-s du secteur public fribourgeois.

Avec un taux technique à 3,25%, un apport d'actifs et/ou une augmentation du financement de la CPPEF semble nécessaire.

Cette recapitalisation n'exige cependant pas un passage du régime de primauté des prestations à celui des cotisations, qui transfère les risques des marchés financiers sur les seul-e-s assuré-e-s. La rente dépendrait ainsi de l'évolution de l'effectif des assuré-e-s, mais surtout de la conjoncture économique et des rendements de la fortune de la caisse.

Les risques sont donc élevés. M. Godel l'a confirmé en septembre dans une interview à la RTS.

Le passage au régime de la primauté des prestations peut entraîner des pertes de retraites élevées pour les assuré-e-s. Pour limiter la casse, les collectivités publiques confrontées à ce problème ont prévu des compensations. La manière dont celles-ci sont calculées est décisive. Si la compensation se fait par le versement d'un apport sur les comptes individuels des assuré-e-s, le montant de cette compensation doit prendre en compte l'éventualité que la caisse ne puisse verser que des intérêts faibles ou inexistantes. Or la compensation prévue par le Conseil d'Etat fribourgeois pour limiter les pertes de retraites à 9,5% est calculée sur une projection d'intérêts futurs de 2,5%. Il est pourtant quasi-certain que les assuré-e-s ne pourront pas bénéficier d'un tel intérêt, car le taux minimum LPP est de 1%! Les pertes seront donc nettement plus élevées que celles annoncées.

Il apparaît donc indispensable que les bases de calcul du Conseil d'Etat soient vérifiées par les assuré-e-s, avec le soutien d'un-e expert-e en prévoyance professionnelle. En outre, toute rémunération inférieure au taux minimum LPP doit être comptée comme une contribution d'assainissement des assuré-e-s, sur le modèle de la loi cantonale bernoise.

La «solution genevoise» consistant à céder des terrains pour construire du logement est une piste de réflexion intéressante à Fribourg, ce canton disposant de parcelles bien situées (par exemple, la caserne de la Poya). ■

Mise entre parenthèses avant les élections, la question des retraites revient en force. Dans les médias, le message ne varie pas.

50 nuances de hausse

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

Axel Lehmann, président d'UBS Suisse, est inquiet. Selon lui, l'augmentation de l'espérance de vie menace le bien-être de la population helvétique. Elle se traduira soit par une baisse des rentes versées aux retraités, soit par l'appauvrissement des salariés actifs. «Des chiffres durs sur notre système de prévoyance», s'intitule la tribune du banquier, publiée fin octobre dans un grand média allemand¹. Dur mais juste, M. Lehmann propose aussi sa solution: élever l'âge du départ à la retraite en le liant à l'espérance de vie.

UBS SUR LE FRONT. Trois jours plus tard, le quotidien *Le Temps* prend le relais. Dans un dossier consacré à la prévoyance vieillesse, le journaliste Emmanuel Garesus présente l'inquiétant exemple du Japon, pays dans lequel «les rentes sont extrêmement basses et la retraite effective se situe au-delà de 70 ans». L'article cite Veronica Weisser, spécialiste en prévoyance auprès d'UBS. Selon M^{me} Weisser, l'exemple japonais révélerait à la Suisse que «dans une société vieillissante, les emplois ne manquent pas pour les personnes âgées en bonne santé. D'ailleurs, il est déjà possible de travailler au-delà de 70 ans». Les seniors au chômage seront rassurés.

Deux pages plus loin, Cyril Meury et Jean-François Beausoleil, tous deux directeurs chez... UBS, sont encore plus directs: «Il n'y a plus que certains nostalgiques des lendemains qui chantent à ne pas admettre qu'il va falloir d'une manière ou d'une autre relever l'âge de la retraite» affirment nos banquiers. Cette fois, l'exemple à suivre vient du Sud: le Portugal, un pays qui a porté en 2014 l'âge de la retraite à 66 ans pour tous, avant de le lier à l'espérance de vie: «Pour chaque année d'espérance de vie gagnée par une génération à 65 ans, l'âge de référence est relevé de huit mois». Simple comme bonjour.

UNE SEULE RECETTE... La semaine suivante, M. Garesus se colle à nouveau au sujet. Cette fois, par le biais d'une publication d'Avenir Suisse prédisant «une hausse massive de l'espérance de vie»². De nouveau, les présages sont sombres: «Notre système d'assurance sociale serait voué à la faillite», insistent les chercheurs du *think tank* – financé par les principales multinationales du pays. Heureusement, Avenir Suisse a la solution: travailler plus!

Concrètement, le départ à la retraite effectif, qui devrait être individualisé, varierait «entre 65 et 77 ans». Rien que ça.

Le jour suivant, la thématique revient dans les médias par la fenêtre internationale: «L'OCDE recommande un âge de la retraite à 67 ans», titre la *NZZ* en Une³. Dans sa dernière publication sur la Suisse, le club des pays les plus riches appelle notre pays à... relever progressivement l'âge de la retraite. Les recettes se suivent et se ressemblent.

... TRAVAILLER TOUJOURS PLUS. Ce n'est pas l'initiative des Jeunes libéraux-radicaux (JLR) sur l'AVS, présentée généreusement dans la presse le lendemain, qui variera les plaisirs. Au menu des JLR: élever l'âge de la retraite à 66 ans pour hommes et femmes dès 2030... puis le lier à l'espérance de vie – un mécanisme d'adaptation automatique qui fait saliver la droite, car il lui éviterait de difficiles votations populaires sur la question.

LE CONTEXTE. Mise entre parenthèses le temps des élections, la question de l'âge de la retraite revient au galop. Le 28 août, le conseiller fédéral Alain Berset a présenté son message relatif à la stabilisation de l'AVS, dont la mesure phare est l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022. Le Parlement empoignera bientôt le projet. De leur côté, les milieux patronaux voient déjà plus loin: «La Suisse ne peut faire l'économie, face au défi démographique, d'un relèvement progressif de cette limite générale à partir de 2027» indique Marco Taddei, de l'Union patronale suisse, dans ses «recommandations» au nouveau Parlement⁴.

Ce plan affronte cependant un problème de taille: une majorité de la population renâcle à travailler plus longtemps car elle connaît la réalité, toujours plus dure, du travail salarié et de l'emploi. Pour faire passer la pilule, les employeurs veulent imposer dans l'opinion l'idée que cette perspective est inéluctable. C'est le sens du matraquage médiatique sur le thème.

Il est grand temps d'affûter – et de diffuser – nos contre-arguments. ■

¹ *NZZ*, 25 octobre 2019.

² *Le Temps*, 4 novembre 2019.

³ *NZZ*, 5 novembre 2019.

⁴ *L'Agefi*, 28 octobre 2019.

ESCROQUERIE SILENCIEUSE

En 2018, les caisses de pensions ont réalisé des rendements records – près de 9% en moyenne. L'intérêt servi sur ces avoirs aux assuré-e-s se situe de son côté à... 1%, et les taux de conversion (dans le surobligatoire) sont en chute libre. Conséquence: «les rentes du 2^e pilier s'effondrent», dénonce l'Union syndicale suisse (6 novembre). De leur côté, les assureurs privés empochent, en moyenne, 600 à 700 millions de francs par an grâce à la gestion des avoirs LPP (*travail.suisse*, 3 avril 2018). Et personne ne trouve rien à y redire? ■

INTOX

Cette année, la bonne performance des placements permettra au fonds AVS de constituer une réserve de 2,5 milliards environ, annonce Manuel Leuthold, président de Compenswiss. Ces 2,5 milliards viendront grossir le capital déjà coquet de l'AVS (43,5 milliards de francs, fin 2018). Rappelons aussi que, à la suite de la votation sur la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), les recettes versées au 1^{er} pilier de l'assurance vieillesse augmenteront de deux milliards de francs par an. Qui a parlé de crise financière? ■

DES JEUNES QUI EN VEULENT

Les Jeunes libéraux radicaux – dont le teint rose traduit le statut de gagnants de la mondialisation – ont lancé leur «initiative sur les rentes». Celle-ci prévoit l'élévation de l'âge de la retraite pour toutes et tous. L'argument choc de Nicolas Jutzet, fer de lance de l'initiative? «Nous nous engageons pour l'égalité, quel que soit le sujet. Une femme est capable de travailler aussi longtemps qu'un homme» (*La Liberté*, 6 novembre). Au PLR, l'égalité est un concept aussi limpide que l'écologie. ■

MAURER DANS LE DÉSERT

Le conseiller fédéral UDC Ueli Maurer a apprécié «l'accueil chaleureux» que lui ont réservé les autorités saoudiennes. La position du Conseil fédéral sur le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi, «nuancée et expliquée avec soin», a été appréciée par le prince héritier Mohamed Ben Salmane (MBS) (*La Liberté*, 8 novembre). Dans son périple, M. Maurer était accompagné par Tidjane Thiam, le patron de Credit Suisse – qui fait partie des banques choisies pour organiser la lucrative entrée en bourse d'Aramco, l'entreprise pétrolière de la famille royale. Lécher les bottes d'un dictateur, ça rapporte. ■

Carton Rouge

À Susanne Brunner. Entrepreneuse, présidente de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) à Seefeld et politicienne UDC, M^{me} Brunner fait partie du comité de droite qui vient de lancer un référendum contre le congé paternité. Pour M^{me} Brunner et ses camarades, «devenir parent n'est pas une maladie» (*Tribune de Genève*, 8 novembre). Cela ne doit pas non plus servir à «payer des vacances à quelques pères». Le comité référendaire est soutenu par Christoph Blocher. Dans notre pays, les réactionnaires sont loin d'avoir rendu les armes. ■

BRÉSIL . La libération de l'ex-président Lula galvanise l'opposition à Bolsonaro. Questions à Djalma Costa, coordinateur du programme Brésil au sein de l'ONG E-changer, qui soutient certains des principaux mouvements sociaux du pays.

Libre, Lula électrise la résistance

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

Le 8 novembre, Luiz Inácio Lula da Silva est sorti de prison. Est-ce pour de bon? Djalma Costa – Lula a passé 580 jours en prison suite à sa condamnation pour corruption en appel. La Cour suprême doit cependant encore se prononcer sur plusieurs recours déposés par ses avocats. Or, selon la Constitution brésilienne, personne ne peut être emprisonné avant l'épuisement de toutes les voies de recours. Le 8 novembre, la Cour suprême a décidé, par six voix contre cinq, que la Constitution devait être respectée. Ce jugement ne concerne pas que Lula, mais près de 5000 prisonniers qui pourraient aussi être libérés.

Le score serré s'explique par la pression du gouvernement et des élites économiques, qui voulaient laisser Lula en prison. Il faut se rappeler que la décision de condamner le leader du Parti des travailleurs (PT) sans preuves, puis de l'incarcérer, en avril 2018, répondait à un objectif politique: empêcher sa candidature à la présidence face à Bolsonaro.

La décision de la Cour suprême a permis sa libération immédiate. Cependant, la bataille n'est pas terminée: des charges continuent à peser contre Lula. Il existe donc le risque qu'il soit à nouveau emprisonné.

L'enjeu est aujourd'hui d'obtenir l'annulation de la sentence, en s'appuyant sur les récentes révélations faites par le site d'investigation *The Intercept*. Celles-ci ont démontré la connivence entre le juge qui a condamné Lula, Sergio Moro, aujourd'hui ministre de la Justice de Bolsonaro, et les procureurs chargés de l'enquête.

La libération de Lula peut-elle avoir un impact sur les résistances au gouvernement Bolsonaro?

Cet impact se fait déjà sentir. Des milliers de personnes sont venues chercher Lula à sa sortie de prison. Puis une multitude l'a accueilli au siège du syndicat des métallurgistes de São Bernardo do Campo, près de São Paulo.

Lula a indiqué clairement qu'il est décidé à lutter contre Bolsonaro et sa politique antisociale. Il a déjà entamé une caravane qui parcourra l'ensemble du pays, en commençant par son Etat du Pernambouc, situé au Nord-Est du pays – la région la plus maltraitée par le gouvernement actuel.

Pour l'instant, Lula libre joue le rôle d'un aiguillon, stimulant l'ensemble des mouvements sociaux dans leur lutte contre l'extrême-droite qui dirige le Brésil.

Et au niveau politique?

On pourra mesurer les premières conséquences de cette libération lors des



élections municipales, qui auront lieu le 4 octobre 2020. La nouvelle donne rebat aussi les cartes en vue des élections présidentielles de 2022.

Je pense cependant que la libération de Lula n'exonère pas la gauche brésilienne, spécialement le PT, d'un nécessaire examen de conscience. Sans les erreurs commises au cours de ses douze années au pouvoir, Bolsonaro n'aurait pas été élu. Pour renouer avec la population appauvrie et affronter l'extrême-droite, la gauche et les mouvements sociaux doivent faire preuve d'autocritique. Aujourd'hui, la priorité doit aller à la construction d'une opposition politique et sociale renouvelée, unie et collective, s'appuyant sur les mobilisations sociales.

Comment réagit le gouvernement Bolsonaro?

Pour l'instant, il semble désarçonné. Sa seule réaction publique a été de menacer d'actionner la Loi de sécurité nationale, un vestige de la dictature militaire, au cas où Lula parlerait mal de lui.

Si Lula continue sa tournée à travers le Brésil, galvanisant la population et les résistances, cela aura certainement pour conséquence d'accélérer la chute de popularité de l'actuel président, déjà très importante.

Il ne faut cependant pas sous-estimer la réaction de la droite et des milieux financiers, qui font pression pour que Lula soit enfermé à nouveau, et rapidement.

Dès la décision de la Cour suprême, un projet d'amendement constitutionnel a été déposé au Congrès. Il prévoit de permettre un emprisonnement avant l'épuisement des voies de recours. Si ce projet était accepté par le Congrès, il permettrait de renvoyer Lula derrière les barreaux.

La sécurité du leader du PT est aussi en jeu. Il est possible que des partisans de Bolsonaro, suivant les appels à la haine du président d'extrême-droite, tentent d'agresser Lula ou d'attenter à sa vie. Tout indique que les tensions sociales vont s'exacerber au Brésil dans la prochaine période. ■

Le chiffre

13 000

C'est le nombre de personnes qui ont défilé à Paris, samedi 9 novembre, pour dénoncer l'augmentation de l'islamophobie en France.

L'appel à la manifestation avait été lancé le 1^{er} novembre dans le quotidien *Libération*, quatre jours après une tentative de meurtre devant la mosquée de Bayonne. Il faisait suite aussi à une série de durcissements annoncés par le gouvernement Macron contre les migrant-e-s – notamment un délai de trois mois de carence pour l'accès aux soins –, accompagnés de discours stigmatisant ouvertement la communauté musulmane. Eric Martinez, président de la Confédération générale du travail (CGT), un des principaux syndicats de France, avait cosigné l'appel à manifester. «Le monde du travail et les travailleurs/travailleuses n'ont rien à gagner dans les divisions, les oppositions ou le rejet de l'autre, que ce soient des travailleurs ou des citoyens entre eux, en fonction de son origine, de ses croyances, de son genre, de sa sexualité, etc. Ce fractionnement est au contraire recherché par les défenseurs du capital qui trouvent, par ce biais, un moyen de détourner les travailleurs et travailleuses des enjeux revendicatifs en attisant les haines ou les racismes», précisait la CGT dans un communiqué de presse (7 novembre). ■

Kazakhstan. Erlan Baltabay emprisonné

En juillet, Erlan Baltabay, dirigeant du syndicat indépendant des travailleurs de l'industrie du pétrole et de l'énergie au Kazakhstan, a été condamné à sept ans de prison pour des accusations à caractère politique. Une mobilisation syndicale internationale a abouti à sa libération, en août. Or aujourd'hui, le syndicaliste est à nouveau derrière les verrous. Sa peine de prison a été commuée en amende, qu'il n'a pas les moyens de payer. Pour cette raison, Erlan Baltabay a été condamné à une nouvelle peine d'emprisonnement de cinq mois. Il est possible d'envoyer un message aux autorités kazakhes pour les exhorter à libérer ce leader syndical et respecter ses droits, ici: www.labourstart.org/news. ■

Ça bouge dans la Silicon Valley

À la mi-octobre, plus de 250 employé-e-s de Facebook ont écrit à leur patron, Marc Zuckerberg. Dans leur lettre, publiée par le *New York Times*, ils demandent l'interdiction des annonces mensongères diffusées par des candidat-e-s politiques. «Notre plate-forme est devenue une arme, avec laquelle des politiciens s'adressent de manière ciblée à des personnes qui pensent que les contenus diffusés sont dignes de confiance», écrivent-ils. Au-delà de Facebook, la contestation se développe au sein des géants de l'internet. L'été dernier, des milliers de salarié-e-s de Google ont quitté leur poste pour protester contre le harcèlement sexuel au sein de leur entreprise. Alors que chez Amazon, des employé-e-s se mobilisent pour que leur entreprise prenne des mesures en faveur du climat. ■

Etats-Unis. Accord chez General Motors

Après une grève historique qui a duré six semaines, 57% des salarié-e-s du géant automobile *General Motors* (GM) ont voté en faveur d'un nouvel accord collectif. L'accord prévoit une augmentation des salaires de 3% et une stabilisation du statut des employé-e-s précaires comptant plus de trois ans de boîte. La fermeture de plusieurs usines, dénoncée par le syndicat des ouvriers automobiles (UAW), a en revanche été maintenue. La grève chez GM a marqué le plus important conflit dans l'industrie automobile états-unienne depuis les années 1970. ■

Coca-Cola viole les droits de ses travailleurs/-euses

La multinationale du soda viole les droits syndicaux dans le monde entier, dénonce l'Internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA). En Haïti, en Indonésie, en Irlande et aux Etats-Unis, Coca-Cola multiplie les attaques visant à décourager les salarié-e-s de s'organiser syndicalement. L'UITA lance une pétition internationale demandant à la direction de la compagnie de mettre fin à ces pratiques des droits syndicaux: www.iufcampaings.org. ■